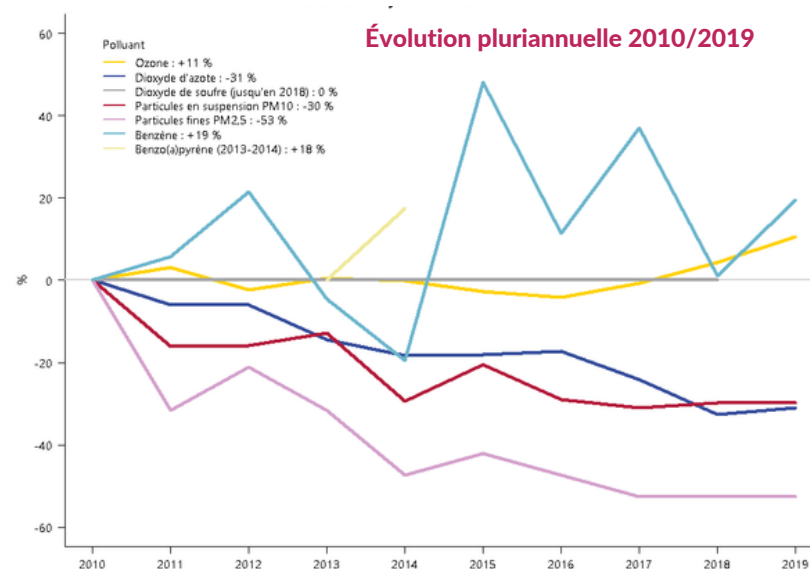


Bilan de la qualité de l'air 2019 Charente

A retenir

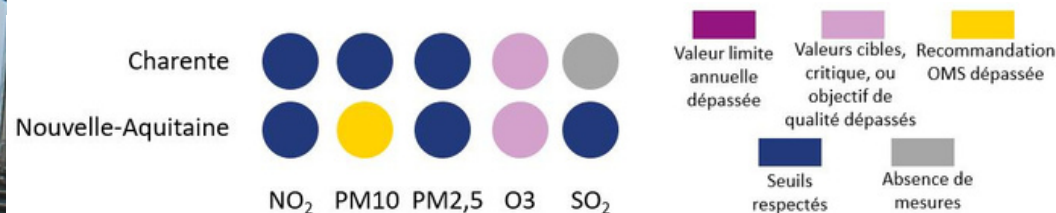
- Pollution ponctuelle : aucune procédure préfectorale d'alerte déclenchée – dépassement de l'objectif de qualité (visant à protéger la santé) pour l'ozone (O3) - quelques hausses ponctuelles du dioxyde d'azote (NO2) et des particules.
- Pollution chronique : dépassement de l'objectif de qualité (visant à protéger la végétation) pour l'O3 – agglomération d'Angoulême : niveaux de pollution par le dioxyde d'azote (NO2) et les particules PM2,5 plus élevés près des axes de circulation à fort trafic (N10, bds périphériques).
- Évolution sur les 10 dernières années : baisse de la pollution sauf pour l'O3.
- Pesticides dans le Cognacais : baisse des concentrations en fongicides (folpel / vigne) et en herbicides (prosofocarbe / céréales d'hiver), par rapport à 2018.
- Pollens allergisants : problématique de l'invasion de l'ambrosie, plante hautement allergisante.



Pollution ponctuelle



Pollution chronique

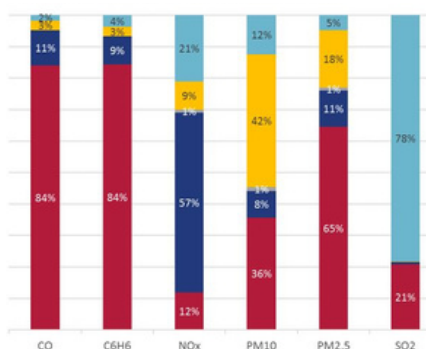


Nombre de jour de procédure	Charente	Nouvelle-Aquitaine
PIR PM10	0	2
PAL PM10	0	4
PIR ou PAL SO ₂	0	0
PIR ou PAL O ₃	0	0
PIR ou PAL NO ₂	0	0

PIR : Procédure d'Information et de Recommandations
PAL : Procédure d'Alerte

Procédure préfectorale d'alerte à la pollution

0 jour 0 jour de procédure préfectorale pour aucun polluant déclenché en 2019 en Charente



Émissions départementales de polluants atmosphériques en tonnes

Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2016 – ICARE v3.2.2



Retrouvez le bilan des données 2019 complet sur www.atmo-nouvelleaquitaine.org/publications